

Compte rendu de la CAP Locale du 26 janvier 2017

Mouvement local complémentaire

d'affectations des emplois de catégorie C au 1er mars 2017

Le mouvement a été diffusé sur Ulysse 56.

Nous avons lu notre déclaration liminaire en début de séance (cf. pièce jointe). Nous y dénonçons, notamment, les nouvelles modifications des règles de gestion par le directeur général sans discussion avec les représentants des personnels. C'est un nouveau recul en matière de droit à mutation pour les agents. L'objectif est bien d'adapter les règles de mutations aux suppressions d'emplois, aux restructurations, transferts et fusions de services et aux attentes des directeurs locaux de disposer de règles plus malléables.

Ce mouvement est très réduit : seulement 2 arrivées dans le département et 1 départ. Il respecte la règle de l'ancienneté.

17 postes étaient vacants avant mouvement. Après la CAPL, il en reste 14 !

Non seulement des postes sont supprimés mais la Direction Générale ne pourvoit même pas les postes libres, alors qu'ils sont budgétés !

Ce mouvement intègre les suppressions d'emplois à la date du 1/1/2017 .

Le nombre de détachements : 8. Pour la CGT, ils doivent répondre à des situations particulières, sociales ou médicales.

Force est de constater que ce n'est pas le cas de tous. C'est devenu un mode de gestion dérogatoire pour la Direction qui a clairement affirmé pendant cette CAPL qu'elle gérait et « répartissait la pénurie ». Elle veut « équilibrer » les vacances de postes et les effectifs.

Si les détachements impliquent nécessairement l'accord de l'agent, la CGT considère que cette situation doit rester exceptionnelle et temporaire.

La trésorerie de BELZ est supprimée au 1/1/2017, cela a pour conséquence le transfert d'un agent à la trésorerie d'Auray.

Elven a également fermé au 1/1/2017. Nous avons protesté contre le fait que des CAPL n'aient pas été convoquées avant le 1er janvier, afin d'examiner l'affectation de tous les agents concernés par ces fermetures.

3 agents n'obtiennent pas satisfaction sur leur demande de changement d'affectation.

Pour information, sur l'ensemble des agents C du département, 6 sont ALD Morbihan, 1 ALD Ploërmel, 2 ALD Vannes, 5 sont en affectation provisoire.

Vacances après mouvement :

– Carnac 1, Port-Louis 1, Malestroit 1, trésorerie Ploërmel 3, SIP Ploërmel 1, SIP Pontivy 2, SPF Pontivy 1, trésorerie Pontivy 1, Locminé 1, SIE Vannes Remparts 2.

VOTE sur le mouvement local :

POUR : parité administrative

CONTRE : CGT, CFDT et SOLIDAIRES

(FO n'a pas d'élus en CAPL n°3).

Explication de vote : les élus CGT FP 56 votent contre ce mouvement afin de marquer leur totale opposition à la politique de l'emploi à la DGFIP, aux multiples remises en cause des règles de

gestion qui pénalisent les agents qui voient leurs droits et garanties fortement diminuer d'année en année. La catégorie C est celle qui subit le plus de suppressions d'emplois, elles doivent cesser.

Les élus CGT ont demandé que **la question des règles de gestion, suite à transfert de service**, soit à l'ordre du jour. Nous avons demandé des éclaircissements à la Direction, car ça n'a pas toujours été clair pour les agents.

La note écrite que nous avons demandé n'a jamais été transmise, cependant la division du personnel s'est déplacée sur toutes les résidences pour donner des explications aux agents, dont acte.

Une des nouveautés cette année est que les agents ont l'obligation de suivre leur mission si leur service est transféré sur la même résidence, cependant ils pouvaient quand même faire une demande de mutation pour convenances personnelles en plus du vœu obligatoire pour suivre la mission.

Dans le Morbihan, ce sont 21 suppressions d'emplois supplémentaires toutes catégories confondues qui vont se traduire dans les postes et services par une dégradation accrue des conditions de travail et une diminution du service public. Les conséquences des restructurations pour les agents sont une mobilité forcée et non choisie ; pour les collègues qui ne suivront pas leur mission, c'est un changement de fonction qu'on leur impose et qu'ils subissent.

Tous ces changements sont risque de troubles psychosociaux pour les collègues mais ça n'a pas l'air d'être la préoccupation de la Direction Générale.

Il faut stopper les suppressions d'emplois et donner à chaque agent la possibilité d'exercer correctement ses missions. **Il y a urgence !**

Elus en CAPL n°3 : Olivier AMICEL – Yvan LEGRAND- Anouk LE CLOEREC- Mickaël MOREAU

Encore une fois, cette CAPL démontre les difficultés à gérer les conséquences des suppressions d'emplois et en plus, la DG ne pourvoit pas tous les postes vacants.

Pour les agents c'est encore plus terrible : droit à mutation limité, conditions de travail dégradées, service public en danger.

PLUS QUE JAMAIS, RESTONS MOBILISES POUR LA DEFENSE DE NOS MISSIONS, L'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A LA DGFIP.

Bulletin d'adhésion CGT FiP Morbihan

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Catégorie :

Grade :

Échelon :

Service :

Adresse administrative :

.....
Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative : Adresse personnelle (préciser) :

Bulletin à renvoyer à Christophe RISSEL SIE LORIENT NORD 1, place de l'Hôtel de Ville 56 322 LORIENT cedex